

BARÈME D'HONORAIRES 2019

LOCATION	
NON MEUBLÉE	MEUBLÉE
<p>Les honoraires de location et d'établissement de l'état des lieux sont calculés selon la loi ALUR du 24 mars 2014 et son décret d'application du 1er août 2014:</p> <p>Honoraires de location: -12 €/m2 dans les zones au marché locatif très tendu (zone Abis Duflot et PTZ) -10 €/m2 dans les zones au marché locatif tendu (communes où s'applique l'encadrement Duflot des loyers et la taxe sur les logements vacants, hors zone Abis) -8 €/ m2 dans les autres zones</p> <p>Honoraires d'état des lieux: -3 € / m2 pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée <i>Les honoraires de location sont partagés à parts égales entre le locataire et le propriétaire.</i></p> <p>Honoraires d'aide à la déclaration foncière: 50€ TTC</p> <p>Honoraires d'assurance des propriétaires ou copropriétaires non occupants (CNO/PNO): 120€ TTC</p> <p>Les honoraires de location et d'établissement de l'état des lieux pour les baux Code Civil sont calculés à: -12% T.T.C. du loyer annuel charges comprises à la charge du locataire</p>	
<p style="text-align: center;">IMMOBILIER TERTIAIRE 30% HT (soit 36 % TTC) du loyer annuel HC partagé à parts égales entre le locataire et le propriétaire</p>	

TRANSACTION	
<p style="text-align: center;">Jusqu'à 50 000 € Forfait 5 000 € HT soit 6 000 € TTC</p>	<p style="text-align: center;">Au-dessus de 50 000 € Forfait 8% HT du prix de vente</p>

GESTION	
<p style="text-align: center;">Jusqu'à 500 € 7 % HT soit 8.4 % TTC</p>	<p style="text-align: center;">De 501 € à 1500 € HT / HC / Mois 6% HT soit 7.2 % TTC</p>
<p style="text-align: center;">De 1 501 € à 3 000 € 5% HT soit 6 % TTC</p>	<p style="text-align: center;">De 3 001 € à à au-delà HT / HC / Mois 4% HT soit 4.8 % TTC</p>
<p style="text-align: center;">Garantie Loyers Impayés 2% HT soit 2.4 % TTC</p>	



ABSOLUTELY PARISIAN

5/7 blv Edgar Quinet - 92700 Colombes

contact@absolutely-parisian.com +33 (0)1 80 27 50 00

www.absolutely-parisian.com